

Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS

Tél: 02-31-35-27-27 Fax: 02-31-78-30-09 Département

CALVADOS

Canton

CAEN XVI

NAT RESEAUX - DETECTION DES RESEAUX - RUE DE LA CHAPELLE ARRETE N° 2024/226

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 6 septembre 2024 de la société NAT RESEAUX sollicitant la Ville pour des travaux de détection de réseaux rue de la Chapelle à Ifs;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

Article 1: La société NAT RESEAUX est autorisée à réaliser, à partir du 11 septembre 2024 et pour une durée de 4 jours, des travaux de détection de réseaux rue de la Chapelle à Ifs.

Article 2 : Pour permettre la réalisation des travaux, la circulation se fera sur une chaussée rétrécie.

Article 3 : La société NAT RESEAUX est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.

Article 4 : Après les travaux, la société NAT RESEAUX devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;

- La Police Municipale d'Ifs ;- La société NAT RESEAUX ;

- Caen la mer – Service de collecte des déchets ;

- KEOLIS;

- Le SDIS.

Fait à Ifs, le 10 septembre 2024

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE